

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 18 août 2016 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Cloyes-sur-le-Loir (Eure-et-Loir)**

NOR : INTJ1623400A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Cloyes-sur-le-Loir prend l'appellation de brigade territoriale de Cloyes-les-Trois-Rivières à compter du 1^{er} janvier 2017. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Cloyes-les-Trois-Rivières exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 août 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs par intérim,*
Y. DUMEZ

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Cloyes-sur-le-Loir	Arrou Autheuil Boisgasson Charray Châtillon-en-Dunois Cloyes-sur-le-Loir Courtalain Douy La Ferté-Villeneuveil Langey Le Mée Montigny-le-Gannelon Romilly-sur-Aigre Saint-Hilaire-sur-Yerre Saint-Pellerin	
Cloyes-les-Trois-Rivières		Arrou Cloyes-les-Trois-Rivières